

Séance du Conseil communal du 19 octobre 2022

Convocation et annonce du 13 octobre 2022

Présents : ZOVILÉ-BRAQUET Marion (CSV), bourgmestre, SCHILTZ Fernand (LSAP), échevin, JUNGBLUT Tom (CSV), échevin, EIFES Eric (DP), ZHU Dali (DP), DI GENOVA Jean-Pierre (CSV), SCHMITZ Jean-Pierre (CSV), LAKAFF Laurent (CSV), ARRENSDORFF Jean-Jacques (Déi Gréng), THIERIE Geoffrey (LSAP), conseillers communaux, TAZIAUX Tim, secrétaire communal f. f., SCHILTZ Nadine, rédactrice du rapport.

Excusée : WOLTER Laurence (Déi Gréng)

1. Personnel communal

Huis clos.

2. Approbation d'une nouvelle convention collective des communes du sud

La bourgmestre Marion ZOVILÉ-BRAQUET (CSV) souligne que la convention collective est un soutien important pour les travailleurs et précise quelques nouveautés importantes de la convention.

Le conseil communal approuve à l'unanimité la nouvelle convention collective (2022-2024) des communes du sud.

3. Approbation du projet de planification et de réalisation de plusieurs bâtiments scolaires et annexes sur le campus « Um Ewent » à Contern : cahier des charges spécial avec évaluation des coûts & procédure d'appel d'offres

La bourgmestre Marion ZOVILÉ-BRAQUET (CSV) donne la parole à Andy ANEN du Bureau d'études MC Luxembourg pour qu'il présente le projet de planification et de réalisation de plusieurs bâtiments scolaires et annexes sur le campus « Um Ewent ».

Andy ANEN décrit les trois grandes phases de construction du projet. La phase 1 (2023-2025) débutera avec la nouvelle construction pour le 1^{er} cycle et l'extension de la Maison relais. La phase 2 (2025-2027) concerne la nouvelle construction pour le cycle 2 à 4. La troisième et dernière phase (2027) portera sur la construction d'un passage, la transformation du bâtiment du cycle 2 à 4 et l'agrandissement de la cuisine existante. Andy ANEN explique ensuite brièvement la procédure : dès qu'il sera approuvé par le ministère de l'Intérieur, le projet imaginé en collaboration avec le personnel enseignant fera l'objet d'un appel d'offres afin de trouver une entreprise de construction qui exécutera les travaux conformément au cahier des charges. Une société sera retenue parmi cinq candidatures. Le projet de construction doit en tout cas débuter avant les congés collectifs de 2023. MC Luxembourg encadrera l'entreprise de construction pendant les travaux et vérifiera le respect du calendrier. La Maison relais doit être agrandie de manière à pouvoir accueillir dorénavant 300 à 500 enfants.

Le budget de réalisation du projet s'élève à une enveloppe totale de 13 644 444 €.

Le conseiller communal Jean-Jacques ARRENSDORFF (Déi Gréng) a encore deux questions sur le cahier des charges. Il aimerait savoir si on ne pourrait pas remplacer la laine de roche par un isolant plus écologique tel que la cellulose ou le chanvre. Il demande aussi si on ne pourrait pas prévoir une citerne d'eau de pluie deux à trois fois plus grande.

L'architecte de MC Luxembourg fait savoir que le choix de l'isolant est un compromis entre durabilité, performance énergétique du matériau et aspect financier. Par conséquent, la laine de roche s'est avérée être la meilleure option. La taille de la citerne d'eau de pluie est en relation directe avec la superficie du toit qui recueillera cette eau.

L'échevin Tom JUNGBLUT (CSV) mentionne qu'on a déjà fait passer le volume de la citerne de 10 à 20 m³ lors de la dernière réunion de travail.

Le conseiller communal Jean-Jacques ARRENSDORFF (Déi Gréng) épingle maintenant la rentabilité de la pompe à chaleur. Il se renseigne sur sa consommation électrique et sur la possibilité que celle-ci soit couverte par l'installation photovoltaïque.

La bourgmestre Marion ZOVILÉ-BRAQUET (CSV) et l'échevin Tom JUNGBLUT (CSV) répondent que la commune collabore avec la coopérative EnerCoop Syrdall en ce qui concerne l'installation photovoltaïque. La législation correspondante sera encore adaptée à l'avenir. En général, 2 kW d'électricité suffisent à produire 1 kW de chaleur.

Le conseiller communal Eric EIFES (DP) pointe le fait qu'il faut s'attendre à davantage de trafic sur le campus si 500 enfants fréquentent l'école après l'extension prévue du campus scolaire. C'est pourquoi il privilégie l'idée de répartir l'école sur plusieurs implantations – en prévision d'une future croissance de la commune. Il demande aussi si la commune pourra supporter le financement du projet à hauteur de plus de 13 millions d'euros. Viendront en effet encore s'ajouter le projet d'une nouvelle maison communale, la rénovation du Conter Stuff et le réaménagement du centre du village. Il craint de perdre le contrôle de la gestion financière.

La bourgmestre Marion ZOVILÉ-BRAQUET (CSV) répond que le projet scolaire a la priorité absolue et que le collège échevinal continue à tout mettre en œuvre pour informer autant que possible le conseil communal de l'avancée des travaux et des dépenses financières. Le complexe scolaire actuel est trop petit et on privilégiera aussi un grand campus scolaire sur un seul site afin d'éviter aux enfants de devoir faire la navette entre plusieurs implantations. La bourgmestre fait par ailleurs remarquer que, outre l'aspect financier, l'existence de plusieurs sites entraînerait aussi des frais supplémentaires pour le transport des élèves et nécessiterait plusieurs Maisons relais. Dans ce sens, un site unique est plus pertinent car les infrastructures sont déjà disponibles et il reste suffisamment de place pour l'ajout de locaux.

L'échevin Tom JUNGBLUT (CSV) fait part de ses réticences liées au prix des terrains. Pour la question du financement, des groupes de travail ont été organisés et des modèles élaborés pour présenter la possibilité de financement de la commune. Il souligne aussi qu'il faut impérativement agrandir la Maison relais pour répondre à la demande croissante d'accueil gratuit des enfants.

L'échevin Fernand SCHILTZ (LSAP) explique une nouvelle fois les avantages d'un bâtiment scolaire central et évoque l'impossibilité de trouver un terrain de cette taille qui pourrait rassembler les activités scolaires, sportives et autres (loisirs) au milieu de la nature.

Le conseiller communal Jean-Jacques ARRENSDORFF (Déi Gréng) relève différents aspects positifs du projet de bâtiment scolaire, notamment la pompe à chaleur. Il déplore toutefois la transformation du bâtiment du 1^{er} cycle et du hall sportif qui lui fait penser à une cour de caserne. Pour lui, cette cour intérieure n'est pas idéale pour accueillir 500 enfants. Il soutient l'idée d'une décentralisation du campus scolaire.

Le conseil communal décide à 7 voix pour et 3 abstentions (Eric EIFES et Dali ZHU du DP, Jean-Jacques ARRENSDORFF de Déi Gréng) d'approuver le projet de planification et de réalisation de plusieurs bâtiments scolaires et annexes sur le campus « Um Ewent » à Contern : cahier des charges spécial avec évaluation des coûts et procédure d'appel d'offres.

4. Prise de position du conseil communal – 13 réclamations contre la nouvelle version du PAG (état : juin 2022)

La bourgmestre Marion ZOVILÉ-BRAQUET (CSV) propose de soumettre au vote commun 12 des 13 réclamations et de soumettre ensuite au vote séparé la dernière réclamation car cette requête concerne un conseiller communal. Le conseil communal est d'accord avec cette proposition.

La bourgmestre Marion ZOVILÉ-BRAQUET (CSV) demande s'il reste des questions sur les différentes réclamations.

Le conseiller communal Eric EIFES (DP) demande des éclaircissements sur la prise de position du collège échevinal concernant la réclamation n°1.

La bourgmestre Marion ZOVILÉ-BRAQUET (CSV) répond que le collège échevinal n'est en principe pas opposé à l'intégration de cette partie dans le périmètre de construction. Toutefois, la demande n'émane que de la dernière maison. C'est pourquoi il est impossible d'étendre le périmètre de construction uniquement pour ce terrain et d'exclure les autres maisons en amont. La demande aurait dû être formulée par toute la série de maisons.

Le conseiller communal Jean-Jacques ARRENSDORFF (Déi Gréng) aimerait savoir si cette décision n'est pas en contradiction directe avec la prise de position pour la réclamation n° 8 où on souhaite arrondir le périmètre de construction.

La bourgmestre Marion ZOVILÉ-BRAQUET (CSV) explique qu'il n'a jamais été envisagé d'inclure ce terrain dans le périmètre de construction et que la requête a donc été refusée.

Le conseiller communal Eric EIFES (DP) demande des informations sur le couloir de mobilité douce mentionné dans la réclamation n° 10.

La bourgmestre Marion ZOVILÉ-BRAQUET (CSV) explique que le chemin devrait effectivement passer sur le terrain du voisin. Cependant, celui-ci n'a rien à voir avec cela et le chemin ne devrait donc pas non plus traverser sa propriété. De plus, le collège échevinal s'est donné pour principe de prévoir une voie de communication dans chaque nouveau PAP. Mais celle-ci peut être définie plus précisément à un autre moment. Il peut en outre parfaitement s'agir d'un chemin de terre.

Le conseil communal soumet au vote la prise de position du collège échevinal élaborée en collaboration avec le bureau d'ingénieurs ECAU et portant sur l'ensemble des réclamations à l'exception de la réclamation n° 9. Il approuve les 12 réclamations contre la nouvelle version du PAG (état : juin 2022) à 7 voix pour et 3 voix contre (Eric EIFES et Dali ZHU du DP et Jean-Jacques ARRENSDORFF de Déi Gréng).

Jean-Jacques ARRENSDORFF (Déi Gréng), conseiller communal, rejoint le public.

La bourgmestre Marion ZOVILÉ-BRAQUET (CSV) demande à présent au conseil communal de se prononcer sur la réclamation n° 9 concernant la reclassification d'un jardin de zone verte en zone de jardin. Le collège échevinal a rendu un avis négatif à ce propos car aucune étude d'impact environnemental n'a été réalisée sur cette zone.

Le conseiller communal Eric EIFES (DP) demande pourquoi ce n'est pas possible.

Tom SCHMIT, architecte, confirme que le terrain en question a été analysé lors d'une première évaluation stratégique environnementale (ESE1) mais pas dans la deuxième (ESE2).

La bourgmestre Marion ZOVILÉ-BRAQUET (CSV) souligne que le collège échevinal ne peut donc pas remettre d'avis positif, car l'initiative de modification du plan d'aménagement général doit respecter une procédure stricte.

Le conseil communal soumet la réclamation n° 9 au vote et approuve la prise de position à 7 voix pour et 2 voix contre (Eric EIFES et Dali ZHU du DP).

5. Nomination d'un membre dans une commission

Le conseil communal décide à l'unanimité de nommer Mike Rennel nouveau membre de la Commission BD.

6. Subside extraordinaire – 40 ans de Frënn vum 3. Alter Gemeng Conter A.s.b.l.

Le conseil communal décide à l'unanimité de verser un subside extraordinaire de 500 € à l'association Frënn vum 3. Alter Gemeng Conter A.s.b.l. pour ses 40 ans d'existence.

7. Subventions aux associations 2022

Le conseil communal décide à l'unanimité d'octroyer des subventions à hauteur de 179 923,16 € à différentes associations pour l'exercice 2022.

8. Mesures d'économie d'énergie de la commune de Contern – présentation et vote

La bourgmestre Marion ZOVILÉ-BRAQUET (CSV) rapporte que la commune a rédigé en collaboration avec son service technique et le Syvicol une liste de conseils pour économiser l'énergie dans le contexte de la crise énergétique actuelle. Les recommandations s'adressent d'une part à l'administration communale et d'autre part au personnel. Sont principalement visés ici l'assainissement énergétique du bâtiment et la limitation de l'éclairage public. Par ailleurs, le personnel de la Maison Relais et de l'école doit aérer les locaux en ouvrant complètement les fenêtres pendant quelques minutes plusieurs fois par jour. Les associations, les sociétés et les habitants de la commune seront informés par la campagne de sensibilisation nationale et pourront demander un kit d'économie d'énergie dans le cadre de l'action commune menée avec Enovos. La bourgmestre insiste sur le fait que ces propositions ne sont pas définitives et doivent être constamment adaptées.

Le conseiller communal Geoffrey THIERIE (LSAP) quitte la séance.

Le conseiller communal Jean-Jacques ARRENSDORFF (Déi Gréng) se réjouit des mesures d'économie d'énergie et signale que l'équipe en charge du climat a déjà formulé de tels conseils en 2017.

L'échevin Fernand SCHILTZ (LSAP) précise que ces propositions ont naturellement été prises en compte, de même que les conseils d'autres communes.

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver les mesures d'économie d'énergie de la commune de Contern.

9. Confirmation de la modification du règlement de circulation de la commune de Contern – modifications à durée déterminée

Il s'agit d'une modification provisoire du règlement de circulation de Contern relative aux possibilités de stationnement près de la société MullerPneus à la rue de l'Étang.

Jean-Jacques ARRENSDORFF (Déi Gréng), conseiller communal, quitte la salle.

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver les modifications provisoires du règlement de circulation de la commune de Contern.

10. Approbation de recettes

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver les recettes à hauteur de 1 862 489,31 € pour l'exercice budgétaire 2022.

Dali ZHU (DP), conseiller communal, quitte la séance.

11. Informations et questions des conseillers communaux

La bourgmestre Marion ZOVILÉ-BRAQUET (CSV) informe le conseil communal que le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse propose une étude gratuite de la qualité de l'air intérieur des écoles et que le collège échevinal a accepté cette offre pour le complexe scolaire de la commune.

À la demande du conseil communal, la bourgmestre Marion ZOVILÉ-BRAQUET informe que les coûts pour le travail du samedi de la société Greiveldinger s'élevaient à 2096 €.

Jean-Jacques ARRENSDORFF (Déi Gréng), conseiller communal, revient dans la salle.

La bourgmestre Marion ZOVILÉ-BRAQUET (CSV) annonce qu'une réunion de travail sur le Conterstuff est prévue le 7 novembre à 19h00.

L'échevin Fernand SCHILTZ (LSAP) relate brièvement le succès du « Vëlosummer 2022 ». Il signale que la commune participera également à l'édition de l'an prochain et qu'on pense à organiser une bourse aux vélos.

Le conseiller communal Eric EIFES (DP) demande des nouvelles du SIGI.

Le conseiller communal Jean-Pierre DI GENOVA (CSV) signale que le comité se réunira la semaine prochaine.

Le conseiller communal Jean-Jacques ARRENSDORFF (Déi Gréng) rapporte que, le 1^{er} octobre, un chien a été mortellement mordu par un autre chien, un dogue de Bordeaux, dans la forêt de Moutfort. Il aimerait savoir si la commune a la possibilité, au vu de ces circonstances, d'inscrire cette race sur la liste des chiens dangereux. Marion ZOVILÉ-BRAQUET (CSV) répond que, en tant que bourgmestre, elle avait été avertie de l'incident et qu'elle rédigera une note à ce sujet pour l'inspection vétérinaire. Par conséquent, le cas sera examiné et un rapport sur le chien sera établi.

Un citoyen attentif fait remarquer que la porte à double battant à l'entrée du centre culturel de Moutfort s'ouvre dans le mauvais sens. Elle ne s'ouvre pas dans le sens de l'évacuation et bloque ainsi l'issue de secours en cas d'urgence. Le citoyen propose aussi d'installer un deuxième panneau indicateur à l'extrémité du chemin menant au monument « Am Woellemslach » à Moutfort pour faciliter son accès.

Dans le cadre de la planification du nouveau bâtiment scolaire, une citoyenne demande que des classes extérieures soient envisagées pour le 1^{er} cycle. Elle revient également sur la réclamation n° 9 et demande pourquoi le bureau d'études n'avait pas réalisé d'étude d'impact environnemental à l'époque. Tom JUNGBLUT (CSV), échevin, détaille la procédure rigoureuse encadrant les modifications d'un plan d'aménagement général. Il mentionne que cette procédure n'a pas été respectée parce qu'aucune évaluation stratégique environnementale (ESE) n'a été réalisée sur les terrains. Il est convenu que le collège échevinal analyse une nouvelle fois attentivement la demande afin de déterminer avec l'architecte Tom SCHMIT pourquoi aucune évaluation stratégique environnementale (ESE) n'a été réalisée à l'époque. Ensuite, les habitants concernés seront avertis afin de trouver une solution avec lui.